

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VM MATERIAUX

(Eurolist)

Par courrier du 5 mars 2008, la société de droit espagnol Bestinver Gestion S.A. SGIIC (CL Juan de Mena, 8 - 28014 Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds et de SICAV dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 février 2008, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 5% du capital de la société VM MATERIAUX et détenir pour le compte desdits fonds et SICAV, 147 332 actions VM MATERIAUX représentant autant de droits de vote, soit 5,17% du capital et 3,27% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 2 852 367 actions représentant 4 509 161 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.